

FICHE DESCRIPTIVE

LES ASPECTS SANTÉ ET SÉCURITÉ EN EUROPE ET LA LÉGISLATION REACH



Les aspects Santé et Sécurité en Europe et la législation REACH...

...tout ce qu'il faut savoir.

En quoi cela vous concerne?

La législation REACH attribue de plus grandes responsabilités aux industries dans l'identification et la gestion des risques des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement. Sous cette nouvelle législation, les fabricants/importateurs et les utilisateurs ont l'obligation de communiquer les usages listés dans REACH et les risques en aval et en amont de la chaîne d'approvisionnement.

- Morgan Thermal Ceramics a enregistré les fibres Superwool® que la société fabrique et importe dans l'Union Européenne en tant que substances
- Morgan Thermal Ceramics engage à répondre aux obligations légales requises par REACH, en tant que fabricant, fournisseur et utilisateur en aval
- Tous les produits importés ou fabriqués à l'intérieur de l'UE par Morgan Thermal Ceramics qui répondent aux critères d'enregistrement suivant la législation REACH ont été enregistrés. Cela nous permet de garantir que l'approvisionnement de nos clients n'est pas affecté par la mise en œuvre de la législation REACH
- Morgan Thermal Ceramics continue également de travailler étroitement avec les fournisseurs pour garantir que le processus mis en place par REACH se fasse sans heurt. Nous communiquons avec nos fournisseurs pour assurer que les usages en interne et chez nos clients soient compris dans l'enregistrement de leurs documents

Qu'est-ce que REACH?

Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits Chimiques

REACH est la nouvelle législation relative aux produits chimiques au sein de l'UE. Elle s'applique à la fabrication et à l'importation de toutes les substances chimiques placées sur le marché de quantité supérieure à 1 tonne par an. Elle est entrée en vigueur le 1er Juin 2007 et a remplacé un certain nombre de directives et de réglementations européennes en un seul système. Vous trouverez plus d'informations sur la législation REACH sur le site internet de l'Agence des produits Chimiques Européenne :

http://echa.europa.eu/home_en.asp

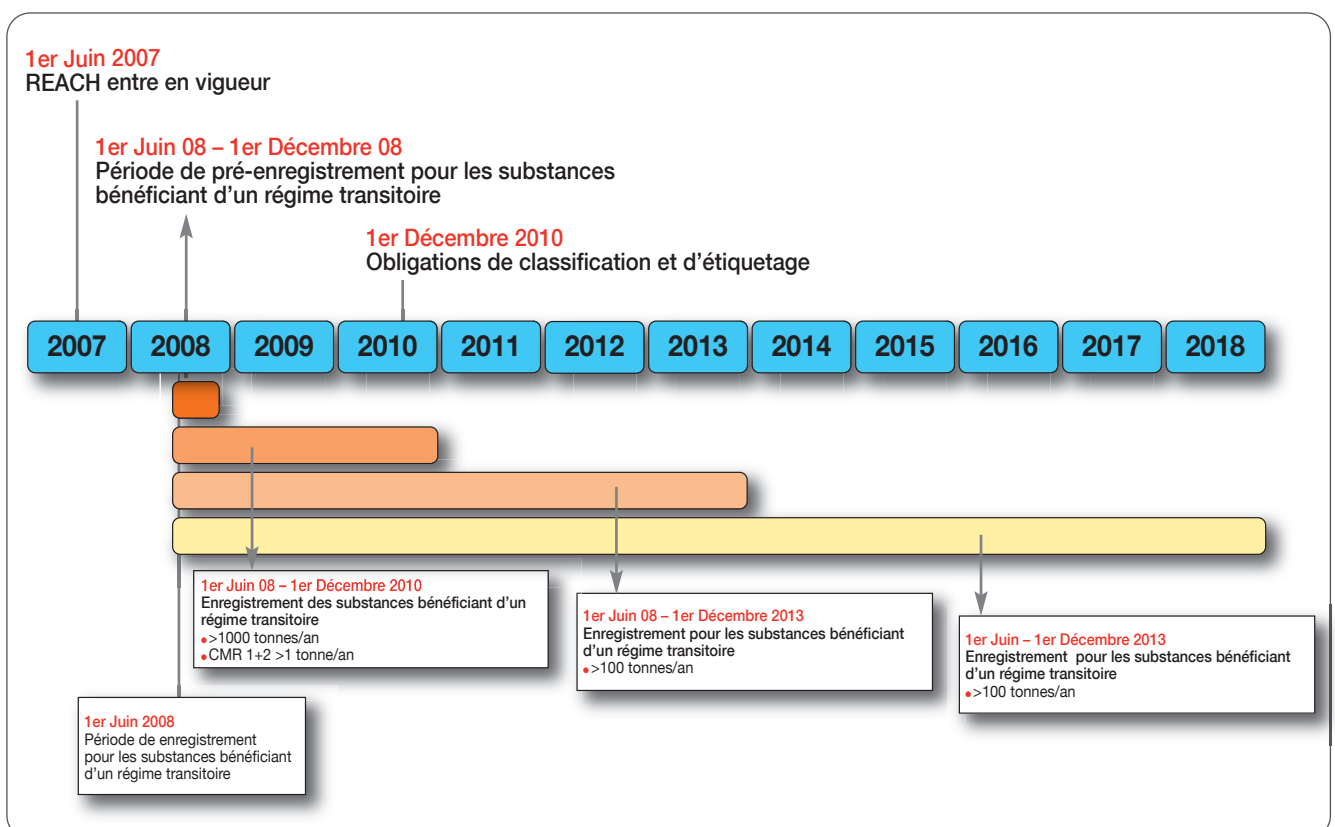
Nous collaborons également avec nos fournisseurs afin de garantir le bon enregistrement de nos matières premières afin d'assurer l'approvisionnement en continu de nos autres gammes de produits, y compris Tri-Mor, les bétons réfractaires et les briques réfractaires isolantes.

Qu'est-ce que le processus REACH?

La législation REACH attribue de plus grandes responsabilités aux industries quant à l'identification et la gestion des risques chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement. Sous cette nouvelle législation, les fabricants/ importateurs et les utilisateurs ont l'obligation de communiquer les usages et les risques en aval et en amont de la chaîne d'approvisionnement.

Etape 1

Le pré-enregistrement fut la première étape dans le processus allant du 1er juin 2008 au 30 novembre 2008 et autorisa les fabricants/importateurs des substances déjà présentes sur le marché au sein de l'UE à continuer l'approvisionnement après le 1er juin 2008, et de bénéficier d'un délai supplémentaire pour soumettre leur dossier d'inscription. Les délais de soumissions varient selon le tonnage de substances fabriquées/importées et de la classification de danger. (Cf : diagramme détaillé).



Etape 2

Morgan Thermal Ceramics a désormais terminé la deuxième étape du processus REACH pour tous les types de fibres, y compris les FCR et AES, l'enregistrement des dossiers a été soumis et accepté avant le délai du 30 novembre 2010, et les numéros d'enregistrement sont désormais inclus dans nos Fiches de Données et de Sécurité actualisées.

Le Règlement CLP

Suivant le nouveau règlement CLP, les produits AES restent non dangereux.

REACH

Superwool® Plus™

Insulating fibre

Caractéristiques

Une solution élaborée unique

Technologie brevetée

Des laines d'isolation haute température (gamme de produits Superwool) non classées d'après le règlement (CE) No 1272/2008

Conductivité thermique réduite

Jusqu'à 30% de fibres en plus

Moins de shots

Index de fibres élevé

Meilleure résistance mécanique (ne se déchire pas)

Maniabilité améliorée

Doux au toucher

Utilisation de matières premières pures sélectionnées

Réduction de la densité pour une performance identique

Épaisseur plus fine pour une isolation comparable

Résistant aux vibrations

Une solution environnementale

Une production mondiale

Avantages

Porte les qualités d'isolation au-delà des performances habituelles

Formule chimique contrôlée

Pas de restriction d'utilisation. Pas de dispositions spéciales nécessaires pour le contrôle des poussières, peut être mis à disposition du grand public et est classé comme déchet non dangereux pour l'élimination

Isolation améliorée de 20%

Prévention efficace des transferts thermiques et meilleure résistance mécanique

Espace de travail plus propre

Jusqu'à 20% de réduction de la conductivité thermique qui se traduit par une économie d'énergie accrue

Facilité d'installation permettant un gain de temps et moins de déchets

Satisfaction des opérateurs

Moins d'irritation mécanique de la peau

Température de classification plus élevée, faible retrait et qualité homogène

Gain de poids jusqu'à 25%

Plus d'espace de travail à l'intérieur de l'installation

Assure une durée de vie longue en environnement vibratoire. Fonctionne là où les autres produits échouent

Economies possibles sur le traitement des déchets

Disponibilité

Droits d'auteurs et protection de l'information

Morgan Thermal Ceramics a fourni tous les efforts possibles pour garantir la justesse des informations communiquées dans le manuel technique à la date de publication. Cependant, quelques erreurs ou omissions sont possibles. Auquel cas Morgan Thermal Ceramics vous présente ses excuses.

Morgan Thermal Ceramics ne prétend ni ne garantit aucunement, ni de manière explicite ni implicite, la justesse ou la complétude du contenu de ce manuel, et se réserve le droit de procéder à des modifications sans préavis.

Morgan Thermal Ceramics, ainsi que ses filiales, associés, directeurs, responsables, employés ou agents de production ne sont aucunement responsables en cas de dommages directs, spécifiques, indirects ou conséquents, ou tous autres dommages, ni pour aucun coût ou dépense résultant de l'utilisation du contenu de ce manuel.

Toutes les décisions (incluant mais non restrictive aux décisions d'investissement) éventuellement basées sur les informations de ce manuel sont de l'entière responsabilité du lecteur. Aucune information dans ce manuel ne constitue une invitation ou un conseil concernant des décisions d'investissement en actions ou de titres de Morgan, ou de ses filiales ou associés ou autres accords sur les actions et sécurités

Les liens figurant dans la troisième partie contenant les informations sur Morgan Thermal Ceramics et/ou ses filiales et associés sont fournies pour la convenance du lecteur uniquement. Morgan Thermal Ceramics n'est pas l'éditeur de telles informations et n'en est aucunement responsable. Les informations contenues dans ce manuel technique sont à titre d'informations seulement. Adressez-vous à Morgan Thermal Ceramics directement pour plus d'informations ou des conseils sur des détails spécifiques des produits.

Fiches techniques et fiches d'hygiène et de sécurité:

Pour plus d'informations sur nos produits, veuillez vous rendre sur notre site internet : www.morganthermalceramics.com, et dirigez-vous dans la section Fiches de Données Techniques dans la section Informations des Fiches de Données de et Sécurité des Matériaux.

Les valeurs données ci-dessous sont des VALEURS TYPES MOYENNES obtenues selon des méthodes tests approuvées, et sont sujettes à des variations de fabrication normales. Les limites d'utilisation actuelles dépendent des applications, des constructions, de la stabilité thermique des fibres, du système d'ancrage etc... Elles sont fournies en tant que services techniques et sont sujettes à des modifications sans préavis. Donc les données ci-dessous ne devraient pas être utilisées à des fins de spécification. Consultez votre bureau Morgan Thermal Ceramics pour obtenir les informations actuelles ou visitez notre site internet : www.morganthermalceramics.com

SUPERWOOL® est une technologie brevetée pour les laines isolantes haute température développées pour une faible biopersistance (informations sur demande). Ce produit peut être protégé par l'un ou plusieurs des brevets suivants ou leurs équivalents étrangers:

Les produits SUPERWOOL® PLUS™ sont protégés par les numéros de brevets suivants :
US5714421, US5994247, US6180546, US7259118, et EP0621858.

Les produits SUPERWOOL® 607HT™ sont protégés par les numéros de brevets suivants :
US5955389, US6180546, US7259118, US7470641, US7651965, US7875566, EP0710628, EP1544177, and EP1725503

Une liste de numéros de brevets est disponible sur demande à l'entreprise Morgan Crucible plc.

For all enquiries please contact: marketing.tc@morganplc.com

www.morganthermalceramics.com

This document is an extract from Morgan Thermal Ceramics Superwool Plus Insulating Fibre Technical Manual. Copyright © 01.11.11